



montgeronenvironnement@gmail.com

A l'attention de

Montgeron, le 10 mars 2015

Madame, Monsieur

Nous présumons que vous portez, en votre qualité d'habitant de l'Essonne et candidat aux élections départementales 2015, le plus grand intérêt à la **préservation de notre patrimoine bâti et naturel**, si riche dans le département, et c'est à ce titre que nous voulons attirer votre attention sur la **forêt de Sénart**.

Nous, membres de l'**association MONTGERON ENVIRONNEMENT**, voudrions vous faire part de nos vives inquiétudes relatives aux coupes très importantes, au regard notamment de leur ampleur et de leurs conditions de réalisation, qui y sont effectuées par l'Office National des Forêts.

Depuis trois ans au moins, de nombreuses coupes ont été réalisées dans maintes parcelles, qui ont parfois conduit à la création de véritables clairières là où régnait une végétation comportant de nombreux arbres de haute futaie (stockage des coupes : route des Granges, Carrefour de la Souche : en décembre 2013, 200 grumes de belle taille, Route Prieur Montesquiou, Carrefour Charmant, carrefour du Chêne Prieur et route de Champrosay, etc...).

A titre d'exemple, ce lundi 2 mars 2015, entre les seuls carrefours du Chêne Prieur et de Paris, on pouvait voir onze empilements de stères de bois de 15 à 25 mètres de long sur trois à quatre mètres de hauteur et deux de profondeur, qui représentent au minimum 1300 à 1400 m³ de bois. Or, les volumes martelés pour l'ensemble de la forêt en 2013 et 2014 étaient respectivement de 12000 m³ et 10 000 m³ et les volumes vendus en 2013 d'un peu plus de 8000 m³ (source ONF- Agence interdépartementale de Fontainebleau-J.Simon-27 novembre 2013). Ces prélèvements rapportés à l'ensemble du massif sont donc considérables et ne peuvent que nuire à l'équilibre fragile du biotope. De très **nombreux chênes centenaires** sont abattus. Ces coupes s'apparentent en certains endroits à un véritable saccage de l'écosystème qui mettra parfois plusieurs décennies à se reconstituer. La forêt de Sénart n'aura plus sous peu que quelques **chênes centenaires** et de ce fait perdra une grande partie de **son caractère** et de **son charme**. Avons-nous le droit de priver nos enfants et petits-enfants de futurs chênes d'Antin, marqueurs de notre histoire collective ?

La **forêt de Sénart** est une **forêt périurbaine**. Le massif de Sénart **classé en « Forêt de Protection » en décembre 1995**, est également considéré au titre de la trame bleue comme l'un des cinq importants réservoirs de mares en Essonne. La charte de la forêt de Sénart formalise la volonté des acteurs ayant participé à la concertation de faire connaître, de préserver et de gérer la forêt et les milieux naturels de ce territoire. Aux portes de Grand Paris, elle fait partie de la ceinture verte vitale pour les millions d'habitants d'une agglomération toujours plus dense.

Elle ne doit plus être considérée et traitée comme une simple **forêt d'exploitation**.

Nous estimons que ces coupes sont **abusives et mettent en péril notre patrimoine commun**. Elles ne nous semblent pas conformes à l'esprit de la charte forestière de la forêt de Sénart, mais nous paraissent plus répondre aux impératifs de productivité fixés entre l'ONF et l'État, qu'à un véritable souci de protection du patrimoine forestier.

Aussi, **MONTGERON ENVIRONNEMENT** vous alerte sur la situation de l'ensemble du massif, et vous demande quelle sera votre action, si vous êtes élus, pour obtenir de la puissance publique que les coupes des grands chênes cessent et qu'un **plan de sauvegarde de la forêt** soit enfin adopté.

Dans l'attente de votre réponse, Madame, Monsieur, soyez assurés de notre sincère considération.

Jacques de Milleret

Mireille Fric

Président

Vice-présidente